

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 14

votants : 15

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 avril 2025 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvian BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Olga BOFILL, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Jérémie LAZARD, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES

Délibération n°2025 - 37a

OBJET : Dénomination du nouveau centre technique municipal « Centre technique Didier SONZOGNI »

M. le Maire propose de dénommer le nouveau centre technique municipal, inauguré samedi 12 avril, « Centre technique Didier SONZOGNI ».

Didier SONZOGNI est décédé le 20 avril 2024. Il avait intégré les effectifs de la commune de Barjac le 1er février 1993, l'année de la construction de la station d'épuration dont il avait la charge. Au fil des années, il a, par son expérience et ses qualités, pris la responsabilité des services techniques au sein desquels il faisait l'unanimité.

Il a connu plusieurs élus en charge du personnel technique et de la voirie : Claude DUMAS, Hervé THIRIET, Jean-Luc PRAUX et Sylvian BELIN.

Pendant près de 31 ans, il sera au service de la population barjacoise tant au niveau professionnel qu'associatif (Comité des fêtes, Association des parents d'élèves de l'école publique...).

Il savait ce qu'était le service public et le monde associatif. Il était toujours disponible à n'importe quel moment et avait connaissance du village comme personne. Son engagement syndical l'emmènera à manifester contre la réforme des retraites avec ses collègues sans malheureusement pouvoir en profiter.

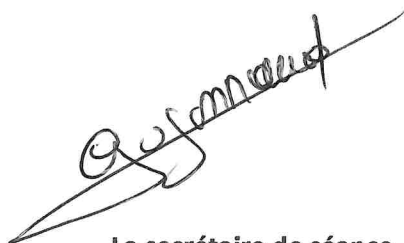
Le conseil municipal, les agents territoriaux et les Barjacois garderont de lui son humour, sa générosité, son extrême gentillesse et son professionnalisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, souhaite rendre hommage à Didier SONZOGNI et DECIDE de dénommer, sous réserve de l'accord de son épouse et de ses enfants, le nouveau centre technique « Centre technique Didier Sonzogni ».

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Abroge et remplace la délibération n° 2025-37